NORME INTERNATIONALE

ISO 20410

Première édition
2017-10

Tourisme et services connexes — Location de bateaux sans équipage — Exigences minimales de service et d'équipement

Tourism and related services — Bareboat charter — Minimum service and equipment requirements

Numéro de référence
ISO 20410:2017(F)

© ISO 2017



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2017, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Sommaire

Page

Avant-propos ..... **v**
Introduction ..... **vi**
1 Domaine d'application **1**
2 Références normatives **1**
3 Termes et définitions **1**
4 Généralités **2**
5 Fourniture de services **2**
5.1 Avant la location du bateau sans équipage 2
5.1.1 Arrangement de la location du bateau sans équipage 2
5.1.2 Détails du bateau sans équipage 3
5.1.3 Dates et durée de la location 3
5.1.4 Lieu 3
5.1.5 Frais de location 3
5.1.6 Justificatifs de compétences 3
5.1.7 Consommables 4
5.1.8 Services et options 4
5.1.9 Dépôt de garantie 4
5.1.10 Restrictions d'utilisation 4
5.1.11 Assistance pendant la location 4
5.1.12 Assurance 4
5.1.13 Liste de l'équipage 4
5.1.14 Protection des données 5
5.1.15 Exigences légales et autres exigences 5
5.2 Procédures de remise et de restitution 5
5.2.1 Arrivée de l'affréteur 5
5.2.2 Remise 5
5.2.3 Restitution 6
5.2.4 Amélioration en continu 6
6 Équipement du bateau sans équipage **6**
6.1 Équipement de navigation 6
6.1.1 Généralités 6
6.1.2 Livre de bord 6
6.1.3 Publications et outils nautiques 7
6.1.4 Compas 7
6.1.5 Totalisateur de distances 7
6.2 Équipement de communication 7
6.3 Ancre 7
6.4 Équipement d'amarrage 7
6.5 Passerelle 7
6.6 Lampe torche et projecteur 7
6.7 Kit de premiers soins 8
6.8 Dispositif de signalement sonore 8
6.9 Remontée à bord d'urgence 8
6.10 Prévention de chutes d'homme à la mer 8
6.11 Couteau de pont 8
6.12 Détecteur de monoxyde de carbone 8
6.13 Détecteur de GPL 8
6.14 Dispositifs de sauvetage 8
6.15 Tuyau 9
6.16 Réservoirs portatifs 9
6.17 Câble électrique de quai 9
6.18 Tableau des signaux de sauvetage 9

© ISO 2017 – Tous droits réservés

6.19 Équipement de lutte contre l'incendie 10
6.19.1 Détection incendie 10
6.19.2 Dispositifs de lutte contre l'incendie 10
6.20 Coupe-câbles de gréement 10

7 Manuel du bateau sans équipage 10
7.1 Généralités 10
7.2 Contenu du manuel du bateau sans équipage 10
7.2.1 Informations et données générales 10
7.2.2 Nombre maximal de personnes 11
7.2.3 Agencement du bateau sans équipage 11
7.2.4 Informations sur le moteur 11
7.2.5 Informations relatives aux risques d'envahissement d'eau et à la stabilité 11
7.2.6 Pompes de cale 12
7.2.7 Stabilité et flottabilité 12
7.2.8 Trajets d'évacuation 12
7.2.9 Informations relatives aux risques d'incendie ou d'explosion 12
7.2.10 Systèmes électriques: risques d'incendie, d'explosion et d'électrocution 13
7.2.11 Caractéristiques de manœuvrabilité 14
7.2.12 Utilisation correcte: autres recommandations et informations 14
7.2.13 Autres informations 16

Bibliographie 17

 © ISO 2017 – Tous droits réservés

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 228, *Tourisme et services connexes*.

© ISO 2017 – Tous droits réservés

Introduction

Ces dix dernières années, la location de bateaux sans équipage a gagné en popularité, et par conséquent, les activités de location se sont développées.

La location de bateaux sans équipage est une activité commerciale transfrontalière typique qui s'inscrit dans le contexte d'Internet où les entreprises proposent facilement leurs services à un large public. La facilité d'accès aux informations (par Internet) et la croissance du marché de la location ouvrent la porte à un large choix de services de location dans le monde entier. Cela est aisément visible lors de tous les grands salons nautiques internationaux où les nombreuses entreprises de location qui exposent se font concurrence.

Cependant, la qualité des prestations fournies pour la location de bateaux sans équipage peut considérablement varier d'une entreprise à une autre, et il est difficile d'effectuer des comparaisons et des évaluations. Cela fausse les règles du jeu et installe également un certain mécontentement parmi les loueurs comme les affréteurs. Une Norme internationale peut instaurer une certaine qualité sur le marché de location des bateaux sans équipage et augmenter les niveaux de satisfaction des loueurs et des affréteurs.

Une norme de service portant sur la fourniture des équipements de sécurité nécessaires à la location de bateaux sans équipage, les méthodes d'évaluation pour la détermination de la qualité de ces équipements, les contrats et les dispositions, les opérations et instructions de sécurité, la responsabilité et l'assurance, etc. est fortement souhaitée dans ce secteur touristique particulier.

Les passagers d'un bateau sans équipage ne sont pas toujours conscients des exigences de sécurité marine. Les instructions de sécurité et un équipement de travail fonctionnant correctement sont essentiels pour garantir la sécurité des personnes à bord d'un bateau sans équipage.

Le présent document traite de la façon d'évaluer le niveau de la qualité et de la sécurité d'un bateau sans équipage proposé à la location. Une évaluation correcte est d'une importance capitale au moment de la remise d'un bateau (avant et après la période de location).

© ISO 2017 – Tous droits réservés

Tourisme et services connexes — Location de bateaux sans équipage — Exigences minimales de service et d'équipement

1 Domaine d'application

Le présent document établit le niveau de service minimal et les exigences minimales pour l'équipement des bateaux sans équipage proposés à la location sur les eaux intérieures, côtières et/ou du large. Il s'applique à tous les particuliers et entreprises qui proposent un bateau sans équipage à la location.

Le présent document:

— couvre la sécurité du bateau sans équipage et de ses occupants, mais pas celle associée aux activités sportives ou aquatiques récréatives;

— exclut les bateaux fournis avec un skipper et/ou un équipage et les bateaux sans équipage n'offrant pas d'espace de vie;

— n'établit pas les exigences de construction pour les bateaux sans équipage et équipements fournis.

2 Références normatives

Les documents suivants cités dans le texte constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 9094, *Petits navires — Protection contre l'incendie*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

— ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse https://www.iso.org/obp

— IEC Electropedia: disponible à l'adresse http://www.electropedia.org/

3.1
bateau sans équipage
bateau possédant un *espace de vie* (3.6), loué sans *skipper* (3.7) ni équipage fourni par le *loueur* (3.4)

3.2
location
location d'un bateau pour une somme d'argent convenue

3.3
affréteur
personne ou entreprise qui affrète un *bateau sans équipage* (3.1)

© ISO 2017 – Tous droits réservés

3.4
loueur
personne ou entreprise qui propose un *bateau sans équipage* (3.1) à la *location* (3.2)

Note 1 à l'article: Il peut s'agir du propriétaire, de l'opérateur ou du gérant du bateau sans équipage lui-même ou, le cas échéant, d'un tiers agissant en tant qu'intermédiaire (agent) entre l'*affréteur* (3.3) et le propriétaire, l'opérateur ou le gérant du bateau sans équipage. La garantie que la location du bateau sans équipage est conforme au présent document relève de la responsabilité du loueur.

3.5
contrat de location
contrat passé entre l'*affréteur* (3.3) et le *loueur* (3.4)

3.6
espace habitable
espace de vie
espace entouré d'éléments permanents et équipé pour dormir, faire la cuisine, manger, se laver et aller aux toilettes

Note 1 à l'article: le terme «espace habitable» est utilisé couramment dans le secteur. Le terme «espace de vie» est utilisé couramment par l'utilisateur.

3.7
skipper
personne ayant la commande et la responsabilité totales du *bateau sans équipage* (3.1) pendant toute la durée de la *location* (3.2)

Note 1 à l'article: le skipper et l'*affréteur* (3.3) peuvent être deux personnes différentes.

3.8
dépôt de garantie
somme d'argent remboursable payée par l'*affréteur* (3.3) et détenue par le *loueur* (3.4)

4 Généralités

4.1 Le loueur doit avoir la responsabilité totale de la fourniture de la location de bateaux sans équipage. Le loueur doit informer l'affréteur si un tiers est impliqué et doit nommer sans ambiguïté les responsabilités du tiers.

4.2 Toute publicité pour la location du bateau sans équipage doit présenter avec exactitude les prestations proposées par le loueur.

4.3 Le loueur doit, par écrit ou sur un site Web, par exemple, fournir des informations détaillées sur le bateau sans équipage, les termes et conditions, et les prestations offertes. Ces informations doivent être disponibles avant qu'un contrat soit signé.

5 Fourniture de services

5.1 Avant la location du bateau sans équipage

5.1.1 Arrangement de la location du bateau sans équipage

Il doit exister un contrat de location qui définit les aspects attendus de la part de l'affréteur et de celle du loueur. Le contrat de location peut comporter un ou plusieurs documents. Des copies signées du contrat de location doivent être remises aux deux parties.

© ISO 2017 – Tous droits réservés